



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 29 juin 2023

N° 7 **Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2023)**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	7
Membres absents non représentés	2
Pour	47
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.5

Numéro : 094-219400686-20230629-
lmc1303-DE-1-1

Date réception : 4 juillet 2023

Le 29 juin 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 23 juin 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Hélène LERAITRE qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Déborah WARGON qui a donné pouvoir à M. Matthieu FERNANDEZ.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

M. Gilles CHERIER, M. Laurent DUBOIS.

N° 7

OBJET : Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2023)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées, modifié par l'ordonnance n°2015 – 904 du 23 juillet 2015 – art.7,

VU le décret, n°2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, autorisant le Maire à signer les « conventions d'objectifs et de moyens » à intervenir avec les associations concernées, préalablement au versement des fonds,

VU les demandes de subventions présentées par les associations,

VU le budget de la commune de Saint-Maur pour l'exercice 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 21 juin 2023,

CONSIDERANT qu'à compter de 2002, toute subvention municipale dont le montant annuel dépasse 23 000€ doit faire l'objet d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée,

CONSIDERANT que lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire à la ville un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention, et que le compte-rendu financier est à adresser dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2023, de subventions aux associations selon la répartition figurant dans le tableau ci-après annexé.

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000€ devront

N° 7

OBJET : Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2023)

signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 4 juillet 2023
et de la publication électronique le 6
juillet 2023
Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,




Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2023)

Tableau annexe

➤ Subventions de fonctionnement :

VIE LOCALE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	<i>Montant subvention attribué en 2022</i>
Groupement de défense sanitaire des abeilles	450,00 €	450,00 €
Société d'horticulture de Saint-Maur	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	2 450,00 €	2 450,00 €

ANCIENS COMBATTANTS	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	<i>Montant subvention attribué en 2022</i>
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie – Comité de Saint-Maur - FNACA	2 000,00 €	2 000,00 €
La Flotte – association amicale des anciens marins et anciens combattants	400,00 €	400,00 €
Le souvenir Français	700,00 €	700,00 €
Les médaillés militaires 160e section	300,00 €	300,00 €
Société d'entraide des membres de la légion d'honneur	250,00 €	200,00 €
TOTAL	3 650,00 €	3 600,00 €

JEUNESSE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	<i>Montant subvention attribué en 2022</i>
Amis de la jeunesse d'Adamville - AJA	1 000,00 €	1 000,00 €
APEL Jeanne d'Arc	500,00 €	500,00 €
APEL Le Rosaire	500,00 €	500,00 €
APEL Saint-André	500,00 €	500,00 €
Association aumoneries catholiques de l'enseignement public - AACEP	500,00 €	500,00 €
Association des anciens du lycée Marcelin Berthelot	200,00 €	200,00 €
Jeunesse et culture protestante	800,00 €	800,00 €
P.E.E.P. Saint-Maur secondaire	1 000,00 €	1 200,00 €
Scouts et guides de France	10 000,00 €	- €
Scouts unitaires de France	4 000,00 €	500,00 €
TOTAL	19 000,00 €	5 700,00 €

CULTURE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Art scénique et compagnie	500,00 €	500,00 €
Association des membres de l'ordre des palmes académiques – AMOPA 94	100,00 €	100,00 €
Association philatélique de Saint-Maur – APSM	500,00 €	500,00 €
Association Saint-Nicolas	300,00 €	300,00 €
Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés	180 000,00 €	180 000,00 €
Atout chant	3 000,00 €	2 000,00 €
Club de scrabble de la boucle	600,00 €	600,00 €
Email et fusion	300,00 €	300,00 €
Ensemble musical allegro	300,00 €	300,00 €
Les amis de la Pie A	2 000,00 €	2 000,00 €
Magix'Anim	500,00 €	500,00 €
Oxygène	500,00 €	500,00 €
Radio club de Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
Société des artistes du Val-de-Marne	800,00 €	800,00 €
Université inter ages	500,00 €	500,00 €
Université pour tous de Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	191 900,00 €	190 900,00 €

SOCIALE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
A3A - Association Saint-Maurienne A3A	15 000,00 €	20 000,00 €
Accueil familles cancer	1 000,00 €	900,00 €
Aime 77 - IME à l'école de TED et ses amis	6 000,00 €	6 000,00 €
Amitiés d'automne	6 000,00 €	20 000,00 €
Apogei 94	3 000,00 €	3 000,00 €
Approche	20 000,00 €	20 000,00 €
Association d'entraide du personnel communal – AEP	80 000,00 €	80 000,00 €
Association générale des familles - AGF	1 000,00 €	1 000,00 €
Association pour le don de sang bénévole de Saint-Maur-des-Fossés	1 800,00 €	1 800,00 €
Association saint-maurienne des amis des animaux - ASMAA	50 000,00 €	50 000,00 €

SOCIALE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Créer avec la langue française	2 000,00 €	2 000,00 €
Croix Rouge française	8 000,00 €	8 000,00 €
Danse les yeux fermés	1 500,00 €	1 500,00 €
EHEO Saint-Maur-des-Fossés	400,00 €	300,00 €
Enfants d'ici et d'ailleurs - EIA	500,00 €	500,00 €
Fondation Olga Spitzer - Ets espace famille médiation	5 000,00 €	5 000,00 €
Insertion service	10 000,00 €	10 000,00 €
La coccinelle	1 000,00 €	1 000,00 €
Les amis de Cléophas	1 500,00 €	- €
Les drôles de compères	1 000,00 €	1 000,00 €
Loisirs à l'usage du bien public - LUBP	15 000,00 €	20 000,00 €
Magev	1 000,00 €	1 000,00 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200,00 €	200,00 €
Prévention routière comité du Val de Marne	750,00 €	500,00 €
Protection civile Paris Seine antenne de Saint-Maur	4 000,00 €	4 000,00 €
Restaurants du cœur	3 000,00 €	3 000,00 €
Secours catholique - équipe de Saint-Maur	9 000,00 €	8 000,00 €
Secours populaire français	2 500,00 €	2 000,00 €
Société Saint-Vincent de Paul L. Marillac	7 000,00 €	7 000,00 €
Terre'Anoe (épicerie solidaire)	9 160,00 €	4 800,00 €
Trott' autrement	500,00 €	- €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux du Val-de-Marne - UNAFAM	600,00 €	600,00 €
Visite des malades dans les établissements du Val-de-Marne	300,00 €	300,00 €
Votre école chez vous	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	268 710,00 €	284 400,00 €

ENVIRONNEMENT	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Les p'tits kipik	500,00 €	- €
TOTAL	500,00 €	- €

➤ **Subventions affectées à une dépense déterminée pour l'exercice 2023 :**

VIE LOCALE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Atelier couture de la boucle - ACB <i>Aide à l'achat de matériel de couture (3 machines à coudre, 2 fers à repasser, etc...)</i>	750,00 €	- €

ANCIENS COMBATTANTS	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Action citoyenne jeunesse et mémoire - ACJM <i>Organisation d'un voyage scolaire sur le site d'Auschwitz-Birkenau</i>	28 000,00 €	28 000,00 €

CULTURE	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Club de scrabble de la boucle <i>Organisation en partenariat avec la Ville de la Dictée de Saint-Maur</i>	2 500,00 €	2 500,00 €
Ensemble musical allegro <i>Acquisition d'un système d'éclairage pour les concerts</i>	250,00 €	- €
Magix'Anim <i>Achat de fourniture de matériel "périssable" pour magie et sculptures de ballons sur les Bords de Marne, la Place de Molènes et les écoles</i>	150,00 €	- €

SOCIALES	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Aime 77 - IME à l'école de TED et ses amis <i>Acquisition d'un véhicule hybride de type Traffic</i>	1 000,00 €	- €
Les amis de Cléophas <i>Organisation de 3 séjours en inclusion pour personnes en situation de handicap</i>	2 000,00 €	3 000,00 €
Les drôles de compères <i>Réalisation d'un moyen-métrage qui raconte l'histoire d'une famille qui a un enfant atteint de troubles du spectre autistique</i>	1 000,00 €	- €

ENVIRONNEMENT	Montant subvention proposé au CM du 29/06/2023	Montant subvention attribué en 2022
Au Fil de l'Eau <i>Animation de la partie Saint-Maurienne de la boucle de la Marne</i>	30 000,00 €	30 000,00 €